La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1362 DU 5 OCTOBRE 2010

Sommaire

		Pages
1.	Agenda	2
2.	Infos brèves	2
3.	23 septembre : une détermination qui se renforce !	3
4.	Communiqué commun : Nouvelles mobilisations le 2 et 12 octobre	4
5.	Préavis de grève fédéral pour le 12 octobre 2010	5-6
6.	Appel unitaire MEEDDM pour les 2 et 12 octobre	7
7.	Tract d'appel UGFF pour les 2 et 12 octobre	8-9
8.	Communiqué UGFF sur le PLF 2011	10
9.	Communiqué CGT suite à l'Euro-manifestation du 29 septembre 2010	11
10.	Réunion CGT/ministère sur le contrat objectifs performances Etat/VNF	12-18
11.	Groupe d'échanges MEEDDM/Syndicats du 22 septembre	19-20
12.	Demande d'audience au ministre concernant les C.E.T.E.	21-22
13.	Profession de foi CGT-FSU pour la C.A.P. des I.P.E.F.	23-26
14.	Evolution de l'outil syndical :	
	- Note de la Commission Exécutive Fédérale	27-30
	- Contribution de Francis COUDEVILLE	31-32
	- Contribution de Pierre THOMAS	33-34

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459

AGENDA

Mardi 5 octobre 2010 :
Commission exécutive des Officiers de Ports

Mardi 5 octobre 2010 :
1er jour d'examen du projet de loi sur la retraite par le Sénat

Mardi 5 octobre 2010 :
Date limite de dépôt des sigles pour les CTP des DIRM

Mercredi 6 octobre 2010 :
Groupe d'échanges du MEEDDM

Mercredi 6 octobre 2010 :
Réunion UGFF sur les CTP des DDI

Jeudi 7 octobre 2010 :
CTPM du MEEDDM

Jeudi 7 octobre 2010 :
Réunion du collectif Fédéral Mer

Jeudi 7 octobre 2010 :
Réunion du bureau CGT ONEMA

Vendredi 8 octobre 2010 :
Réunion du comité ARTT du MEEDDM

Vendredi 8 octobre 2010 :
Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

Lundi 11 au vendredi 15 octobre 2010 :
17ème congrès national du SNPTAS-CGT

Mardi 12 octobre 2010 :
journée nationale de grèves et de manifestations
contre le projet des retraites

Mardi 12 octobre 2010 :
Réunion au secrétariat d'Etat de l'Ecologie
sur l'Agence Nature

Mercredi 13 octobre 2010 :
Secrétariat fédéral

Vendredi 15 octobre 2010 :
Assemblée Générale de l'Avenir Social

Vendredi 15 octobre 2010 :
Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

Lundi 18 octobre 2010 :
Réunion Syndicats / MEEDDM des ATE / TE

Mardi 19 octobre 2010 :
Journée d'élections CAP et CTP

Mercredi 20 octobre 2010 :
Bureau Fédéral

Mercredi 20 octobre 2010 :
Groupe d'échanges du MEEDDM

Mercredi 20 octobre 2010 :
CAP des TSE

Jeudi 21 octobre 2010 :
Dépouillement des élections de la CAP des IPEF

Vendredi 22 octobre 2010 :
Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

INFOS BREVES

RETRAITES
63 % des citoyens pour un grand débat, 70 % contre la réforme actuelle

Une majorité de Français souhaite un grand débat sur les retraites (63 %) et n'est « pas d'accord » (70 %) avec le cœur de la réforme qui reporte à 62 ans l'âge de départ (67 ans pour le taux plein), selon le sondage CSA pour la CGT paru mardi dans l'Humanité.

- Six Français sur dix (63 %) sont « favorables à ce que le gouvernement ouvre un grand débat national et examine des propositions alternatives ».
- Une minorité (16 %) souhaite que le gouvernement « maintienne la réforme des retraites ».
- Une autre minorité (19 %) préférerait qu'il y « renonce ».
- Seuls les sympathisants UMP se prononcent à 45 % pour la réforme tandis que les sympathisants de tous les autres partis, y compris à droite, penchent majoritairement pour un débat et l'examen d'alternatives.
- Pour la première fois, une majorité de personnes de 65 ans et plus (57 %), ne sont pas d'accord avec cette réforme.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2011
Le gouvernement de l'injustice

Dans son acharnement à remettre en cause le droit à la retraite à 60 ans, le pouvoir actuel n'oublie pas de s'occuper de l'autre déterminant de notre système de Sécurité Sociale : l'assurance maladie.
Ainsi, porté par son obsession à ne surtout pas déplaire à la finance ni au Medef, un plan de redressement des comptes de la branche maladie est en préparation avec des mesures qui ne se conjuguent, comme pour la retraite, qu'au mode de l'injustice.

Après le monde du travail, le gouvernement cible les malades et les plus faibles en voulant encore diminuer le montant des remboursements des médicaments, des actes médicaux en mileu hospitalier, et en remettant en cause la prise en charge à 100 % des affections de longue durée (ALD).

Ce sont des mesures irresponsables en matière de santé publique car elles organisent l'exclusion des soins des populations déjà fragilisées. Ce sont des mesures indignes car elles provoquent de fait un transfert des coûts sur les complémentaires maladies, qui ne pouvant vivre à crédit, vont de manière catastrophique faire exploser le montant des cotisations. En clair, 2,5 milliards d'euros seront uniquement à la charge des assurés sociaux.

RETRAITES
Egalité femmes / hommes

Egalité femmes/hommes : non seulement les mesures de la loi n'apportent aucune solution pour les retraitées dans les années qui viennent mais elles actent un nouveau recul du gouvernement devant le lobby patronal.
Parce que les inégalités salariales entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière se paient au prix fort au moment de la liquidation des retraites, le projet de loi de réforme des retraites a inclus des mesures en faveur de l'égalité professionnelle. Mais au passage les termes de la loi de 2006 qui supprimait les écarts de salaires au 31 décembre 2010 sont supprimés.
Le rapport sur la situation économique des entreprises (de 50 à 299 salariés) ou le rapport de situation comparée (300 salariés et plus) devront recenser les objectifs et les mesures prises au cours de l'année écoulée en vue d'assurer ladite égalité et les objectifs de progression définis pour l'année à venir. Ces rapports devront également définir quantitativement et qualitativement les actions permettant d'atteindre les objectifs. Ces objectifs de progression et les actions envisagées devront être rendus publics après la consultation du C.E.

Suite sur : www.cgt.fr

23 septembre : Une détermination qui se renforce !

Près de 3 millions de manifestants dans 232 manifestations

La CGT se félicite de l'ampleur de la participation des salariés à la journée de grèves et de manifestations du 23 septembre 2010.

L'Elysée croit pouvoir s'appuyer sur les taux de grévistes officiels dans le secteur public pour considérer le mouvement de colère provoqué par la réforme des retraites en repli.

La réalité est toute autre.

La CGT recense aujourd'hui près de 3 millions de manifestants dans 232 manifestations, un engagement dans la lutte de nouveaux salariés du privé dont ceux issus de PME, des décisions d'arrêts de travail plus nombreuses que le 7 septembre, une présence plus marquée des jeunes et des femmes. Parallèlement, une forte majorité de français exprime un soutien à la mobilisation et aux initiatives de l'intersyndicale.

Il ne sert à rien de tergiverser. Le Président de la République et les parlementaires doivent prendre l'exacte mesure de l'exaspération provoquée par une loi inspirée exclusivement par les positions du Medef.

Ils doivent accepter d'ouvrir une réelle négociation sur les propositions alternatives susceptibles de garantir le financement des retraites et le maintien du droit au départ à 60 ans.

Toute autre attitude serait désormais susceptible de provoquer une crise sociale de grande ampleur.

En s'appuyant sur une mobilisation largement ancrée dans le pays, la CGT sera à l'initiative de débats conduisant les salariés du public et du privé, les retraités comme les plus jeunes à poursuivre la mobilisation unitaire par des actions dans les entreprises et les localités.

Elle appelle les salariés à s'organiser dans la CGT dans cette période cruciale pour l'avenir des droits sociaux.

La CGT va porter une nouvelle fois ses revendications sur les retraites le 29 septembre à l'euro manifestation à Bruxelles où tous les syndicats vont exprimer ensemble leur refus commun des plans de rigueur qui se multiplient dans plusieurs pays.

Prenons partout des initiatives ce jour là.

La CGT sera active lors de la réunion intersyndicale du 24 septembre pour dégager de nouvelles perspectives de luttes unitaires dès les prochains jours.

Montreuil, le 23 septembre 2010 – 18 heures

Communiqué commun

CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Nouvelles mobilisations les 2 et 12 octobre prochains

Les organisations syndicales considèrent que la journée nationale d'action du 23 septembre 2010 est un franc succès. Les salariés du public et du privé, en participant massivement à cette 2ème journée de grèves et de manifestations du mois de septembre, ont réaffirmé leur détermination à ne pas accepter une réforme injuste et inefficace.

La journée d'hier a été marquée par l'engagement de nouveaux salariés du privé, notamment des PME mais aussi par la présence de plus de jeunes et de femmes. Cette vaste mobilisation s'accompagne d'un large soutien de la population qui refuse le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans ainsi que celui de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein. Quoi qu'en dise le Gouvernement, la démobilisation suite au vote à l'Assemblée nationale, n'a pas eu lieu.

C'est bien l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'autres alternatives au projet de loi qui s'expriment plus fortement.

Les organisations syndicales mettent en garde le Gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément.

Les organisations syndicales réaffirment leur totale détermination. Elles confirment les termes de leur lettre ouverte unitaire au Président de la République et aux parlementaires, notamment : « le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité ».

Elles invitent leurs organisations à poursuivre ensemble, à tous les niveaux, la mobilisation unitaire par des initiatives dans les territoires et les entreprises en interpellant les sénateurs et en utilisant (pétitions, tracts…) très largement cette lettre ouverte.

Sachant que le texte de loi sera à l'examen du Sénat à partir du 5 octobre et que la procédure parlementaire pourrait se poursuivre jusqu'au 20 octobre, elles décident :

- D'une grande journée de rassemblements et de manifestations dans le pays le samedi 2 octobre pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action.
- De faire du mardi 12 octobre une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat. Cette journée trouvera toute sa place pour amplifier la mobilisation dans le cas où les parlementaires ne prendraient pas en compte ce qui s'est exprimé dans l'action et si le Gouvernement restait intransigeant. Le Gouvernement porterait l'entière responsabilité des suites que les salariés et leurs organisations entendront donner au 12 octobre.

Plusieurs organisations participeront à la journée de manifestation européenne du 29 septembre pour s'opposer aux plans de rigueur en Europe. Elle donnera l'occasion à des milliers de salariés français de porter leurs revendications, notamment sur la retraite, à Bruxelles et partout en France.

Les organisations syndicales se reverront le 4 octobre et analyseront la situation.

Le 24 septembre 2010

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer.
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 27 septembre 2010

Objet : Préavis de grève

Monsieur le ministre d'Etat,

Malgré les fortes mobilisations qui ont réuni plusieurs millions de manifestants, le gouvernement campe sur ses positions, pourtant rejetées massivement par la population.

C'est bien l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'autres alternatives au projet de loi qui s'expriment plus fortement.

Les organisations syndicales réunies en intersyndicale le 24 septembre mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément.

Aussi, l'ensemble des organisations syndicales a appelé à deux nouvelles initiatives :

- une grande journée de rassemblement et de manifestations dans le pays le **samedi 2 octobre** pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action,
- faire du **mardi 12 octobre** une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat.

En conséquence, la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement **dépose un préavis de grève pour la journée du 12 octobre 2010**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Dans ce cadre, notre organisation syndicale appelle les personnels du MEEDDM à participer activement à cette journée de grève et à manifester en particulier pour :

- Privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- Remettre en cause la décision gouvernementale de gel des salaires dans la Fonction publique pour l'année 2011 voire au-delà. Si cela se confirmait, l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 représenterait 8 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique. Aussi, nous revendiquons une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique améliorant la prise en compte des qualifications et permettant une amélioration significative des carrières.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois (plus 100 000 emplois ont disparu en 3 ans) et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, un plan de titularisation des non titulaires et un encadrement strict du recours au contrat.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- L'abrogation de la loi dite *« de mobilité et des parcours professionnels »*.

Enfin, la Fédération appelle à faire du 29 septembre, jour de l'euro-manifestation à Bruxelles, une journée d'action pour conforter les solidarités entre les salariés de tous les pays européens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean Marie RECH

POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES ET POUR UNE AUTRE REFORME

NOUVELLES MOBILISATIONS
LES 2 ET 12 OCTOBRE PROCHAINS !

Malgré les fortes mobilisations qui ont réuni plusieurs millions de manifestants, le gouvernement campe sur ses positions, pourtant rejetées massivement par la population.

C'est bien l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'autres alternatives au projet de loi qui s'expriment plus fortement.

Les organisations syndicales réunies en intersyndicale le 24 septembre mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui continue de s'exprimer vigoureusement contre cette injustice sociale.

Aussi, l'ensemble des organisations syndicales a appelé à deux nouvelles initiatives :

- une grande journée de rassemblement et de manifestations dans le pays le **samedi 2 octobre** pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action,
- faire du **mardi 12 octobre** une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat.

Dans ce cadre, les organisations syndicales CGT-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC du MEEDDM appellent l'ensemble des personnels à participer massivement aux manifestations du 2 octobre et le 12 octobre par la grève et les manifestations.

Paris, le 27 septembre 2010

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

POUR NOS RETRAITES, LES SALAIRES, L'EMPLOI on continue et on amplifie pour gagner

Les rodomontades du pouvoir ne peuvent rien y changer : le 23 septembre a, de nouveau, été une journée massive de mobilisation.

Une fois de plus, la participation aux manifestations et aux grèves ont atteint, dans le privé comme dans le public, un niveau exceptionnel.

Pourtant, dès le soir, les porte-parole du gouvernement s'obstinaient dans leur refus de négocier, sauf à la marge.

Ensemble, les 2 et 12 octobre :

Dès le 24 septembre, les organisations syndicales au plan interprofessionnel appelaient à faire du samedi 2 octobre, par les manifestations, et du mardi 12 octobre, par la grève et les manifestations, les nouvelles étapes du mouvement.

C'est à partir du 5 octobre que l'inacceptable projet de loi passe au Sénat pour examen. **Il ne doit pas être voté !**

Rien n'est joué, d'autant que, de plus en plus, la population rejette très majoritairement ce recul social et soutient la mobilisation.

Les 2 et 12 octobre doivent donc constituer les nouveaux temps forts de l'action et s'inscrire dans un processus d'ancrage et de développement des luttes.

Se sont bien le président de la République et le gouvernement qui, par leur entêtement et leur intransigeance, créent les conditions d'un conflit majeur.

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.77.65.63.27 – Courrier électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

Retraite mais aussi, salaires, emploi…

Gagner une autre réforme des retraites, juste socialement et économiquement, est plus que jamais à l'ordre du jour.
Cela passe par de nouvelles dispositions réellement négociées à l'exact opposé du texte actuel, qui doit être abandonné.
Mais, pour l'UGFF-CGT, la page des salaires, celle de l'emploi public, des non titulaires, de la loi dite de mobilité… ne sont pas davantage tournées, d'autant que le lien entre ces questions essentielles et celle de la retraite est absolument incontournable.

Le renforcement de la mobilisation unitaire et son inscription dans la durée sont les leviers indispensables pour obtenir des avancées fortes et concrètes sur ces enjeux fondamentaux.

Dès maintenant,
le 2 octobre et 12 octobre,
entre ces dates et au-delà,

Portons haut et fort nos légitimes exigences pour :

- **UNE AUTRE REFORME DES RETRAITES**
- **DE MEILLEURS SALAIRES**
- **L'ARRET IMMEDIAT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**
- **LA FIN DE LA PRECARITE PAR LA TITULARISATION**
- **D'AVANTAGE DE MOYENS POUR LE SERVICE PUBLIC**

Montreuil, le 28 septembre 2010

Pour plus d'arguments, cliquez ici

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.77.65.63.27 – Courrier électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

COMMUNIQUE

PROJET DE BUDGET 2011
Une étape supplémentaire contre l'intérêt général

Le Projet de loi de Finances 2011, présenté hier au Conseil des Ministre, confirme et amplifie les choix du Président de la République et du Gouvernement : faire payer la crise à la majorité de la population qui en est pourtant la victime, favoriser les plus riches, satisfaire le MEDEF, affaiblir et instrumentaliser les services publics.

Avec le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale et celui sur les retraites, il constitue un ensemble cohérent, porteur de nouvelles et lourdes régressions sociales.

Une fois de plus, la Fonction publique – dans ses 3 versants – et ses agents sont aux premières loges de cette politique de démantèlement.

Moyens globalement à la baisse, nouvelles et graves amputations budgétaires pour l'Etat, contraintes insupportables sur les collectivités, constituent les orientations majeures de ce PLF 2011.

S'agissant des emplois dans la Fonction publique de l'Etat, les suppressions massives sont plus que jamais à l'ordre du jour, avec un affichage de plus de 31.000 postes en moins. Depuis 2002, ce sont en réalité plus de 200.000 emplois qui auront été rayés de la carte. Les conséquences en sont très graves, tant pour la qualité du service public rendu que pour les conditions de travail des agents.

L'UGFF – CGT, qui fait le choix de l'intérêt général, du progrès social pour tous, du développement des services publics solidaires, condamne et combat cette politique d'austérité dévastatrice.

Ces enjeux fondamentaux seront aussi au cœur de notre démarche et de nos revendications les 2 et 12 octobre.

Montreuil, le 30 septembre 2010

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.77.65.63.27 – Courrier électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

29 septembre 2010

Contre l'austérité :
L'europe des salariés se mobilise

Ce sont plus de 100 000 manifestants qui ont déferlé dans les rues de Bruxelles ce mercredi 29 septembre, à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats tandis qu'ailleurs en France et en Europe, d'autres manifestations avaient lieu, notamment en Espagne où le pays a connu une grève générale massive visant à protester contre une réforme du marché du travail qui facilite les licenciements.

Au Perthus, sur la frontière franco-espagnole, un rassemblement transfrontalier a réuni plus de 2.000 personnes.

Ailleurs, en France, à Lyon, Nantes et Toulouse plusieurs milliers de personnes ont défilé. Manifestations aussi à Varsovie, 4.000 à Bor en Serbie, 2.000 à Rome, un millier à Athènes et à Riga, quelques centaines à La Haye et Chypre.

Au Portugal, des milliers de personnes ont défilé à Lisbonne et Porto contre la politique d'austérité du gouvernement.

Les syndicats européens s'opposent aux plans d'austérité et de coupes claires dans les dépenses publiques, de solidarité et de protection sociale. Ils rejettent les suppressions massives d'emploi qui fragilisent des millions de personnes. Ils revendiquent que les états et la communauté prennent à l'inverse des mesures permettant une reprise de la croissance par l'emploi, les salaires, la satisfaction des besoins sociaux.

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Rencontre bilatérale sur le contrat objectifs performances entre l'Etat/ VNF

Relevé des échanges de la réunion du 16 septembre 2010.

Participants :
Etat :
DIT/DGITM : C.SAINTILLAN, F.CAZOTTES, F.AGOGWE, P.CHAMAILLARD, F.TROMBERT.
SG/DRH : M.AUFAN, A.BONNEVILLE, S.PASTOL, N.COURSEAU.
VNF : M PAPINUTTI.

Délégation CGT : D HOREAU, E.COLLIN, J.M RECH, W.GARING, S.VOZNICA, G.LE BRIQUER, X.COOLS, G.CALLAIS, C.HEGOT, P.GREGOIRE, F.CHOEUR, J.F HUGUENIN-VIRCHAUX**.**

Déclaration préalable : voir ci-dessous

Les attentes et contenus de la réunion :

La CGT a exigé des éléments précis sur le bilan du contrat objectifs moyens 2005/2008 et de son avenant 2009 (CAP2009) pour nous permettre d'avoir une évaluation de l'activité de VNF en regard des objectifs de développement et de promotion de la voie d'eau qui lui était fixés à sa création en 1991.

- le schéma directeur de la maintenance.
- les conclusions des études et audits sur l'organisation de l'exploitation sur le réseau secondaire et la régénération des infrastructures du réseau à Grand Gabarit.
- les données sur les missions et moyens humains et les plans prévisionnels de charges de travaux en cours (plan de relance et programmation des opérations).

➲ **Ce qu'en pense la CGT : l'Etat ne peut se démettre de ses responsabilités.**

Les camarades de la délégation, représentant des services navigation ont fait valoir les situations dégradées de travail des agents et de l'organisation du travail qui n'arrivent plus à assurer un service de qualité de l'entretien et de la maintenance ni les missions d'ingénierie qui leur incombent.

C'est donc au quotidien des gâchis d'exploitation et économique que vivent les personnels tant à partir des graves défauts de construction et réparation des ouvrages constatés sur les chantiers des entreprises et de la maîtrise d'œuvre, externalisée par VNF et les services, qu'à partir des compétences d'ingénierie des services qui sont loin d'être à la hauteur des besoins. Voilà la traduction de la RGPP sur le terrain ; on atteint même la masse critique dans ce domaine de l'ingénierie pour compte propre ce que reconnaît le Directeur Général : *« j'ai heureusement l'appui des compétences de haut niveau du CETMEF »*, service à compétence nationale lui aussi mal mené dans la réforme de l'Etat !
Il en va de même pour ce qui concerne les missions régaliennes de police de la navigation, de contrôle et répression qui sont dans un véritable désordre tant au niveau des organisations de travail des agents et des moyens que du devenir de leur missions dans l'organisation actuelle du MEEDDM (DREAL) et interministérielle des DTT qui ne donnent aucune visibilité aux agents !

Le projet pour le réseau de voies navigables confié à VNF

La présentation par le Directeur Général a été débattue sur de nombreux points :

- ***les besoins d'investissements sont colossaux*** *pour lancer les programmes de régénération et de modernisation des voies navigables, canaux et barrages manuels, digues, écluses et tunnels…ainsi que des équipements. Il est prévu d'investir 895millions d'€ sur 2010-2013 (hors Bourgogne) dont 660 M€ sur la remise en état et la modernisation du réseau et 235M€ en développement essentiellement sur le Grand Gabarit (hors Seine nord Europe). Il ressort une enveloppe supplémentaire de 70M€ /an pour le financement par rapport à 2005/20008. Il prévoit de répartir ce financement sur toutes les catégories de voies navigables du réseau (339M€ sur les 2100 km du réseau principal Grand Gabarit , 146M€ sur les 1260 km du réseau connexe irrigant le Grand Gabarit, et 153M€ sur les 650 km du réseau secondaire.. . Il consacre 198M€ au travaux des barrages et 211M€ aux travaux sur les écluses et respectivement un montant de 88M€ pour les digues et berges…*

➲ **Ce qu'en pense la CGT : les annonces de dépenses sont loin d'être financées.**

Dont acte sur la prise en compte des besoins de travaux sur l'ensemble du réseau.
En revanche, la restauration des ouvrages (barrages, digues et tunnels en très mauvais état ou détériorés) et la remise en état des équipements de sécurité des ouvrages (plus d'un milliers sur les 1308 ouvrages, soit 82% qui constitue donc une priorité), devaient s'étaler jusqu'en 2018 et plus, pour obtenir 916 ouvrages en bon état ! Cela en dit long sur les annonces de cette enveloppe de crédits mobilisés sur la période 2010/2013 qui reste également suspendue aux orientations budgétaires à venir, annoncées pour la loi de finances 2011 demandant aux ministres des économies de 7 milliards € sur leurs budgets de fonctionnement et d'intervention de l'ETAT ! avec l'arrêt du plan de relance ! Pas plus rassurant non plus, d'entendre de la part de la DGITM que les ressources de financement sont pérennes alors que l'AFITF[1] est aujourd'hui exangue, et ce n'est pas le cumul de la taxes hydraulique prélevée sur la voie d'eau payée par EDF et la CNR, même en forte augmentation d'un montant 130M€ et des péages payés par les utilisateurs de la voie d'eau (environ 13 M€) qui feront le compte !

[1] en partie alimentée par les taxes d'aménagement du territoire et les redevances d'occupation du domaine public payés principalement par les sociétés d'autoroute mais surtout privée des taxes sur le trafic poids lourds dite « ecotaxe PL » décidée en 2009 mais reportée au mieux à 2012 dont les ressources attendues sont de 1,3 milliards €.

Chercher l'erreur dans les comptes et les solutions de financement sur fonds publics !

Le recours au contrat de partenariat public – privé (PPP) pour les travaux des 29 barrages de l'AISNE, MEUSE – réseau magistral- ainsi que la construction de 8 micros centrales hydroélectriques, est le miracle annoncé ! VNF se place de plus en plus dans la logique financière des PPP de retour sur investissement à rendement élevé pour les actionnaires.

Le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux partenaires privés et la suppression des emplois publics liés aux tâches d'exploitation, d'entretien et de maintenance, ne sont pas acceptables.

A vrai dire, l'Etat se désengage des ses responsabilités en faisant payer la note d'investissement, d'entretien et de maintenance à travers les objectifs de productivité demandés, les péages et les contrats de PPP.

Des questions se posent sur la tarification des péages (qui doit payer ?) et plus largement sur la tarification du transport fluvial qui, si elle reste comme actuellement notoirement sous tarifée pour rémunérer le transport à son juste coût, fera couler la batellerie française au profit des grands armateurs fluviaux d'Europe du nord.

La CGT propose une tarification sociale obligatoire qui protège les salariés des équipages et pour permettre de sortir de la logique de concurrence entre modes et au sein du mode fluvial sur fond de dumping social, fiscal et tarifaire.

- Les engagements du contrat de performances **: ce projet de contrat est loin d'être prêt et ne donne aucune visibilité sur les moyens ni le projet industriel de VNF.**

Les engagements devront répondre aux exigences suivantes :

- *pour les enjeux fret : croissance de 25% du fret d'ici 2022 + 16% d'ici 2013 pour contribuer aux objectifs globaux du Grenelle de l'environnent du report modal de la route vers les modes alternatifs fluvial, ferroviaire et cabotage maritime ; faire passer la part du fret non routier de 14% à 25 % d'ici 2022.*
- *pour les enjeux hydrauliques et environnementaux : notamment eau et hydroélectricité et traitement des déchets pour répondre aux défis environnementaux et énergétiques ; contribuer au bon état de la masse d'eau et à la part de 20% des énergies renouvelables.*
- *pour le développement de la plaisance et la promotion de la voie d'eau : articuler le besoin de passage d'écluse et la saisonnalité.*

➲ **Ce qu'en pense la CGT : il faut décliner les engagements pour bâtir un service public de qualité**

- Les annonces faites concernant les grandes lignes du projet des voies navigables (enjeux transport notamment) et la définition des niveaux de services sur les catégories de voies navigables ne font pas une politique d'exploitation, de développement, d'entretien et de maintenance du réseau tant que ne seront pas déclinés les moyens en personnels et les organisations de travail ainsi que les impacts sur les conditions de travail y compris la pénibilité des postes.

  Nous prenons acte d'une enveloppe de 27,5 M € supplémentaire pendant 5 ans pour la mise en conformité et la modernisation des maisons éclusières; sujet sur lequel la CGT s'est largement exprimée dans le groupe de travail piloté par M.CAZOTTES.

- **Conclusions :**

Cette rencontre bilatérale n'était pas inutile sur les questions propres au futur contrat de performances, l'expression de la CGT a permis de faire valoir les contenus que nous souhaitions aborder aux prochaines réunions.

Il est clair également que le fait de ne pas s'être laisser aller à la discussion sur les transferts portés par le Gouvernement et que nous combattons tant le transfert des 4400 agents mis à disposition et le transfert du domaine public fluvial, (*voir les notes produites sur les sujets par l'Administration*) nous a donné l'occasion de réaffirmer que **la CGT a un concept de réseau de voies navigables intégré et unifié, sous une maîtrise publique et doté d'un véritable service public des voies navigables comme alternative à la logique libérale et financière que le Gouvernement veut imposer.**

……

Propositions de mobilisations des personnels mises en débat au sein des syndicats.

La CGT propose la signature d'une pétition nationale aux agents des services navigation en appui de la mise en débat d'une action nationale pour s'opposer aux projets de transferts et porter les revendications alternatives d'un service public des voies navigables de qualité et renforcé.

Déclaration préalable : réunion bilatérale sur le contrat objectifs performances Etat/VNF

En premier lieu quelques remarques sur le statut de cette rencontre concernant le futur contrat d'objectifs et de performances entre l'ETAT et VNF.
Elle fait suite à notre demande d'audience en date du 7 juin 2010 (lettre à M BRUSAUX, DG de la DGITM) et à la rencontre avec M.CARENCO, le Directeur de cabinet de J.L BORLOO en date du 22 juillet 2010.
Vous nous avez transmis en préalable de cette réunion trois documents qui nous ont étonnés : l'un relatif au projet de transfert des personnels mis à disposition à VNF, le second sur le projet de transfert du domaine public fluvial à VNF, le troisième sur le projet de voies navigables confiées à VNF.
Les deux problématiques portant les projets de transferts relèvent d'autres instances de discussion et de concertation qualifiées ; c'est pourquoi nous ne sommes pas disposés à en discuter aujourd'hui d'autant que le sujet du transfert, en pleine propriété des voies navigables associées au réseau magistral renvoie à une procédure d'étude d'opportunité sur le transfert demandée par les Parlementaires au Gouvernement. En conformité avec l'article 10 de la loi Grenelle du 3 août 2009, il est fixé un délai de 6 mois au Gouvernement pour soumette son rapport au Parlement. Or, à ce stade, il n'en est rien aujourd'hui ! M .BURSAUX nous l'a confirmé à notre dernière rencontre avec lui.

En revanche, **nous souhaitons avoir des réponses sur les points essentiels** qui fondent l'élaboration du contrat d'objectif et de performances Etat/VNF et prévus par l'avenant au contrat précédent, le CAP 2009 :

- *Votre réflexion sur **l'optimisation des moyens humains** consacrés à l'exploitation sur le réseau secondaire en recherchant des partenariats avec les collectivités locales.*
- *Nous n'avons aucun élément concernant le **schéma directeur de maintenance** portant sur les propositions de professionnalisation, de modernisation des filières métiers et d'organisation de travail.*
- *Nous attendons des réponses sur **les missions, effectifs et moyens** pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance.*

La CGT rappelle son opposition aux logiques de ces dernières années des Plans prioritaires d'exploitation (PPE) mis en œuvre dans le cadre des contrats précédents (2005/2008 et son avenant 2009 –CAP2009-) qui sont des outils de mise sous contrainte de productivité des agents et de leur organisation de travail et parfois même de leur conditions sociales.

- *Nous sommes intéressés par les conclusions de l'**audit externe sur la régénération** de l'infrastructure de réseau magistral en particulier celui du réseau magistral.*

La CGT rappelle les enjeux du développement durable fixés par le Grenelle de l'environnement notamment « le développement d'un réseau multimodal et intégré » qui renvoie à une approche d'un réseau unifié des voies navigables en capacité de contribuer au report modal de la route vers les modes alternatifs.
Sur ce volet des infrastructures, l'avant projet du schéma directeur des infrastructures (le SNIT) annonce des projets de développement de la voie d'eau et des propositions d'actions pour l'optimisation du système de transport et la recherche de performances environnementales et énergétiques.

A cet horizon 2030, bien entendu, il n'y a pas de programmation ni de financement ! Mais l'annonce de 15 milliards au titre des infrastructures fluviales sur les 170 milliards du schéma dont 3,7 milliards pour le projet de Seine nord Europe est révélateur des besoins colossaux de financement.
La CGT a émis de fortes réserves sur cette avant projet examiné le 8 juillet par le Conseil National du développement durable du Grenelle de l'environnement(CNDDGE) en raison de sa non-conformité aux engagements du Grenelle notamment le fait qu'il ne soit pas multimodal (puisque de nombreux projets routiers en sont exclus !) et que les options qu'il détermine pour le financement substituent aux montages financiers sur fonds publics, la généralisation du recours aux concessions d'infrastructures et aux contrat de partenariat public – privé (PPP) . Or ces derniers répondent d'une logique financière de retour sur investissement à rendement élevé pour les actionnaires : en exemple il est prévu de lancer la procédure de dialogue compétitif liée au PPP en 2010 pour les travaux de la tranche 2010/2013 concernant les 29 barrages manuels et la construction des 8 micros centrales hydroélectriques.
Nous notons au passage au positif un engagement sur le développement des ports intérieurs associés aux hinterlands (zone d'influence économique) des ports maritimes.

- *En dernier lieu nous rappelons les axes 5 et 6 du CAP 2009 qui concernent l'équilibre économique et financier de VNF. Sur la question de l'augmentation des ressources propres de VNF (péages et redevances) nous voulons des éléments d'analyse socio-économique sur la tarification des péages (13M€ actuellement) et plus largement sur la tarification du transport fluvial*.

La CGT porte une conception de la tarification du transport qui rémunère au juste coût du transport fluvial ; il s'agit là comme dans les autres modes de transport, de faire payer les véritables bénéficiaires du transport donc les donneurs d'ordres et chargeurs. Payer le coût réel du transport est l'alternative pour sortir de la logique de concurrence au sein du mode fluvial sur fond de dumping social, fiscal et tarifaire ! Voilà l'impérieuse nécessité pour sortir la batellerie française d'une situation économique catastrophique frappée de plein fouet par la concurrence des grands armateurs fluviaux de l'Europe du nord ; Seule une tarification sociale obligatoire doit permettre de protéger les salariés des équipages des navires fluviaux.

La CGT s'oppose aux régressions actuelles dans le MEEDDM qui s'inscrivent dans la logique de la RGPP de mise sous contrainte des orientations budgétaires 2011 de contraction des dépenses publiques et d'économies supplémentaires sur les moyens de fonctionnement et d'intervention de l'Etat (- 7 milliards € demandés ! par le ministre du budget).
Nous affirmons que les voies navigables ont besoin d'un service public de qualité pour garantir la maîtrise publique et le bon fonctionnement de la voie d'eau.

L'objectif fixé par le Président de la République d'amener le fret non routier de 14% aujourd'hui à 25% en 15 ans donne au transport fluvial une place et un rôle accru dans l'acheminement des marchandises du local au national et à l'échelle européenne.
Cela suppose un développement du fret fluvial depuis le réseau de voies navigables existant et à créer, et la maitrise publique de leur utilisation allant de pair avec la mise en œuvre d'une politique publique d'entretien, de maintenance et de l'exploitation.
La voie d'eau est d'intérêt général et doit rester un bien public. **Elle ne peut être soumise aux aléas du marché pour lever de nouvelles ressources financières à partir des propriétés foncières de VNF**.

Préserver les activités de gestion du domaine public fluvial, dans un concept de service public fluvial est un enjeu majeur pour la France tant la voie d'eau cumule de nombreuses fonctions parmi lesquelles figurent le transport fluvial « grand gabarit » et celui du « gabarit Freycinet » dont les avantages socio économiques et écologiques sont indéniables pour la société.

Seul un grand service public, fort d'une ingénierie publique et de moyens renforcés et modernisés au sein du MEEDDM est capable de résister au morcellement du réseau et à son abandon pour défaut de rentabilité économique des installations que l'Etat n'a pas modernisé à la hauteur des besoins. Garantir des règles unifiées en faveur de la sécurité et de la qualité est une exigence, cela passe par les recrutements nécessaires pour renforcer les organisations de travail et l'amélioration des conditions sociales des 4300 agents intervenants sur les voies d'eau dans le cadre de la mise à dispositions de VNF.

La CGT ne partage pas le principe du transfert à l'établissement public VNF, en pleine propriété, du domaine public fluvial attaché au réseau magistral en raison du manque de vision globale et cohérente du réseau maillé, structurant pour l'aménagement du territoire. Seul l'Etat peut y répondre et assurer la cohésion sociale et territoriale et par voie de conséquence le financement pour que la société puisse agir et nous semble t-il, engager la réflexion sur le sens à donner au développement nécessaire de la voie d'eau.

Au moment ou émerge une exigence de refonder la politique de l'environnement et de mise en œuvre de politiques publiques de l'eau, de l'énergie et des transports qui portent une vision de l'aménagement durable du territoire, il est inacceptable de livrer le réseau de voies navigables à un opérateur, fusse t-il un EPIC de l'Etat dont la vocation entrepreneuriale (et bientôt producteur d'électricité) le conduit à mettre en œuvre une logique de rentabilité financière soumise aux aléas du marché, aux déréglementations et aux externalisations des tâches d'entretien. C'est bien cette logique de recherche de productivité qui soumet les agents de l'Etat aux pressions sur leur conditions de travail que nous combattons. C'est sans nul doute dans ces conditions que le Gouvernement à l'intention de proposer le transfert des personnels à VNF ! Que nous combattons également.
C'est précisément dans un approche d'ensemble du réseau de voies navigables prenant appui sur les différentes fonctions que sont le transport fluvial, la prévention des crues, l'alimentation en eau des usagers urbains, agricoles, ou industriels ou la production hydroélectrique ainsi que le tourisme, que l'Etat et les collectivités territoriales, doivent exercer leurs prérogatives de maîtrise publique de l'entretien et de la restauration des voies navigables et du patrimoine.

Nous pensons que la voie d'eau est un atout majeur pour mettre en œuvre l'ambition du Grenelle de l'environnement notamment une organisation du transport fluvial socialement, écologiquement, et économiquement responsables. Une responsabilité forte incombe à la puissance publique. Affaiblir le service public de la voie d'eau serait un contre sens inacceptable.

Merci de votre attention.

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

GROUPE D'ECHANGES MEEDDM/Syndicats du Mercredi 22 septembre 2010

Délégation CGT : Francis COMBROUZE, Gilles BROCHARD, Philippe GARCIA, Didier HOREAU.

1° Projet d'arrêté portant déconcentration de décisions relatives à la situation individuelle des agents en DDI (pour débat)

Ce projet interministériel porte sur la liste des décisions individuelles relevant du préfet de département, et par délégation du directeur de l'une des 2 ou 3 Directions départementales interministérielles **(**DDI) ou par subdélégation d'un chef de service. 25 000 agents du MEEDDM sont ainsi impactés. En application du décret du
3 décembre 2010 (art. 10) relatif aux DDI, les 9 items répertoriés à l'art. 1° du projet visent la gestion dite rapprochée, à l'exception de tous les actes individuels nécessitant un passage en CAP ou CCP. Sont listées ainsi les décisions relatives aux congés, au temps partiel, aux autorisations spéciales d'absence (ASA), les sanctions disciplinaires du 1° groupe, la signature des cartes professionnelles, l'activité accessoire dans le cadre du cumul d'activité.

Il ressort des demandes de la CGT et de la discussion, les points suivants. La formulation, « l'octroi des ASE, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical », ne change rien aux droits et pratiques en vigueur pour les agents du MEEDDM. Les congés formation, non listés, relèveront des pratiques en vigueur. De manière générale, il faut comprendre que l'arrêté interministériel représente un socle minimal interministériel de décisions individuelles déconcentrées, sans porter atteinte aux textes ministériels organisant « plus de déconcentration » de décisions individuelles. C'est le cas pour les agents du MEEDDM avec le décret modifié du 6 mars 1986 (modif récente par décret n° 2010-996 du 27 août) et des arrêtés particuliers (par exemple 8 juin 1988 ou 4 avril 1990 pour certains corps). En d'autres termes, s'agissant des agents du MEEDDM en DDI, la donne ne serait pas « considérablement changée » entre gestion ministérielle des corps et déconcentration d'un certain nombres d'actes de gestion individuelle, compte tenu des mesures de déconcentration intervenues dans le champ des agents du MEEDDM.

Suite : le texte sera soumis au prochain CTPM ; nous avons également demandé deux modifications : art 1° au i) mention de la seule signature des cartes professionnelles-en supprimant « l'établissement » afin de garantir la lisibilité ministérielle des cartes- art. 2 élargir la possibilité pour les directeurs de DDI de subdéléguer leur signature à des chefs de service.

2° Projet de décret appliquant la loi du 5 juillet 2010 (art. 34) mettant en œuvre les accords dits de Bercy : élections de toutes les instances consultatives le 20 octobre 2011 (pour débat)

L'objet de ce texte consiste à proroger (annexe 1) ou à interrompre (annexe 2) selon les cas, la validité du maximum d'instances consultatives afin d'organiser la concomitance des élections entre elles et avec celles du CTPM, qui auront lieu le 20 octobre 2011. Signataire des accords de Bercy, la CGT ne conteste pas le dispositif général de concomitance. Cependant, il ressort de la discussion que les annexes doivent être complétées ou modifiées en fonction des oublis signalés, s'agissant de telle ou telle instance, ou de la liste des CHS, (remise en séance). Les difficultés croissantes rencontrées, par les OS mais aussi par les responsables de services, pour le bon déroulement des élections au 1er semestre 2010 et celles en cours pour les élections du 19 octobre prochain, motivent la meilleure préparation et le plus en amont possible par la DRH de l'échéance d'octobre 2011. Cette dernière assure qu'elle en est consciente.
En outre, la CGT demande de préciser au plus tôt le corps électoral du CTPM MEEDDM (CT ministériel dans la nouvelle appellation), en raison d'interprétations urgentes à donner sur des situations d'agents MEEDDM en MAD ou détachements sans limitation de durée (cas des transferts aux collectivités territoriales intervenues ou en en cours) ou bien sur un certain nombre d'établissements publics sous tutelle MEEDDM ou sous co-tutelle avec le ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'administration reconnaît ce besoin et s'engage à tenir rapidement une réunion avec les fédérations syndicales à ce sujet.

Suite : le projet de décret sera inscrit au prochain CTPM, avec des compléments et améliorations à apporter (oublis d'instances, reformulations...).

3° Enquête jeunes cadre (pour information)

La DRH présente sa démarche. Un questionnaire sera transmis aux agents de catégorie A affectés sur leur premier poste à l'issue du recrutement par concours externe, pour connaître leurs attentes en matière de parcours professionnels. La cible concerne les agents des 8 corps de catégories A ou A +, administratifs ou techniques, avec « une vocation assez généraliste ». Les réponses individuelles à ce questionnaire, fermé et dématérialisé, anonymes ou non selon la volonté des agents, seront exploitées par la DRH elle même.

La CGT estime que cette enquête traduit d'une certaine façon la reconnaissance par la DRH d'un vrai problème : celui du mal vivre au travail et des déceptions en matière d'évolution de carrières et de parcours professionnels au MEEDDM, vécues par un nombre croissant d'ingénieurs et cadres. Si le projet de questionnaire est présenté pour la première fois, et pour information, par la DRH aux syndicats, il n'en appelle pas moins des remarques. La cible est réduite s'agissant des premiers postes et pourrait concerner beaucoup plus d'agents s'agissant de parcours professionnels. Les critères de conditions de travail listés (p.9) sont utilisés pour « changer plus rapidement de poste » ou non : cela implique très clairement que ces conditions de travail sont à subir et représentent une donne inchangeable. Ce n'est évidemment pas notre conception ! De même, s'agissant de savoir auprès de qui l'agent peut prendre conseil (p.13), les réponses fermées excluent les représentants élus aux CAP, les organisations syndicales, les collègues, mais mentionnent bien les « chasseurs de têtes ». Et s'agissant du rapport au travail (p.6), le classement à opérer entre les 6 items fermés contraint à choisir : le travail, ou bien, l'argent, les amis, la famille, les loisirs…. Cela est révélateur !

UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
E-mail : ussere@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 27 septembre 2010

Monsieur le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
Jean-Louis Borloo – Ministre d'Etat
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience
PJ : Lettre USSER du 12 juillet 2010 – Pétition « pour le maintien des CETE »

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 12 juillet 2010 nous vous avons alerté sur la décision prise, sans aucune étude préalable, de conforter le statut des CETE et Laboratoires des Ponts et Chaussées en tant que Services Déconcentrés adossés aux DREAL. Nous vous rappelons que cette décision, annoncée par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI), lors de l'entrevue du 7 juillet 2010, a été dénoncée par toutes les organisations syndicales représentatives et présentes à savoir : CGT, CFDT, FO et UNSA.

Cette décision prend une nouvelle dimension compte tenu de la fusion LCPC-INRETS. Effectivement, l'IFSTAR, conçu pour répondre à une attente de niveau européen, consacre la scission au sein du réseau des Laboratoires des Ponts et Chaussées entre le LCPC et les laboratoires régionaux, malgré la demande intersyndicale d'institutionnaliser leur lien. D'ailleurs, la DRI ne manque aucune occasion d'asséner le postulat que les CETE, regroupant notamment les laboratoires régionaux, devraient exister en toute indépendance. Ainsi, les CETE apparaissent de plus en plus marginalisés des entités composant le Réseau Scientifique et Technique, de part leur statut, mais aussi de part l'absence d'une volonté politique d'un réel partage avec les collectivités.

C'est pourquoi, à l'appui de notre demande du 12 juillet 2010, nous vous prions de trouver ci-jointe la pétition nommée « Pétition pour le maintien des CETE » signée par plus de 650 agents sur un effectif de 2500. Cette pétition initiée durant l'été a été signée majoritairement en quelques jours seulement suite aux congés et nous continuons de la présenter aux agents. Elle recueille l'assentiment général, puisque des agents de toute sensibilité syndicale y apposent leur signature.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez ignorer la demande d'étude concernant le devenir et le statut des CETE et Laboratoires. Visiblement, si la DRI n'a pas d'opposition de principe pour mener cette étude, il apparaît qu'elle n'a aucune commande en ce sens. C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous accorder une audience, afin de vous exposer nos revendications et nos attentes vis-à-vis de ces services.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général Adjoint,

Philippe Garcia

Le Secrétaire Général,

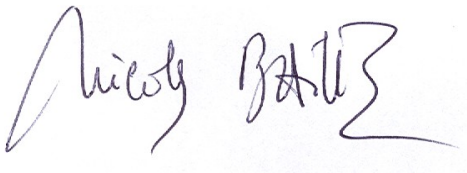

Nicolas Baille

Copie : M. le Directeur de Cabinet du MEEDDM,
M. le Vice-président du CGEDD,
M. le Secrétaire Général du MEEDDM,
Mme la Commissaire Générale au Développement Durable,
Mme la Directrice de la Recherche et de l'Innovation.

Élections CAP des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts

Scrutin du 19 octobre 2010

A Voté !

Pourquoi voter pour cette liste ?

La CGT et la FSU ont décidé de présenter une liste commune dans les 3 principaux grades du corps avec l'objectif d'être présents dans la CAP.
Nous avons voulu une liste représentative de la diversité des services et maisons d'emploi, des sensibilités et avec la présence de femmes en position d'éligibilité.
Porteurs des intérêts communs et solidaires de l'ensemble des salariés et du service public, nous sommes aussi premières organisations syndicales du MEEDDM et du MAAP.

Déjà présents à la CAP des IGREF, nous avons participé au MEEDDM à tous les travaux dans le cadre de la fusion précédente des 4 corps, dans le but de défendre les qualifications et les droits des ingénieurs concernés.
Aujourd'hui, il nous est apparu nécessaire de nous regrouper pour défendre et développer ensemble, dans un esprit unitaire et constructif, une autre conception du service public, du rôle de l'encadrement supérieur et des grands corps techniques.
Jamais en effet depuis la Libération, la Fonction Publique, son rôle dans la nation et son Statut, n'ont été aussi profondément mis en cause avec la logique destructrice de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).
Jamais, dans le même temps, le rôle et la place de l'encadrement supérieur n'ont été autant niés.
C'est pourquoi le vote CGT-FSU sera le vote utile, dans ce contexte inédit et lourd d'enjeux.

I.P.E.F.

Élections CAP des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts

Des ingénieurs au service de l'intérêt général

Quel bilan?

Notre pays peut se glorifier à juste titre des grandes réalisations scientifiques et techniques passées comme le TGV, un réseau routier dense et de haute qualité, la « Vigilance » météo. Dans le domaine agricole, l'auto-suffisance alimentaire de la France a pu être réalisée.
Mais nous vivons trop sur des acquis qui sont le résultat d'investissements publics réalisés il y a plus de 40 ans !

Force est de constater le recul de l'effort consacré à la recherche et l'innovation, dans les secteurs public et industriel. Il nous parait indispensable d'agir pour conserver et développer la compétence technique dans tous les domaines d'activité.

Faudrait-il simplement accepter « la fin de l'Etat producteur » comme le fait le rapport Folz – Canépa sur l'avenir des corps de janvier 2009 ?

Cette fin n'est-elle pas elle-même le résultat des politiques libérales menées depuis des années ?
Dans la conception idéologique dominante, l'Etat devrait se réduire aux missions d'expertise et de contrôle, conçues de plus dans une optique restrictive. Ces missions sont elles-mêmes menacées, comme l'illustre la disparition programmée de l'ingénierie publique - avec ses conséquences désastreuses en terme d'aménagement des territoires.
La RGPP est un vaste projet managérial de réorganisation-destruction de la Fonction publique et de grignotage du Statut Général des fonctionnaires, dans le droit fil du rapport Silicani.

Est ainsi mise en œuvre insidieusement ou brutalement la privatisation de toute activité susceptible de générer du profit.
Les critères financiers, d'économies à court terme, de réduction d'effectifs, tendent à être le cadre absolu de toute décision, sans considération des missions. Ils compromettent l'efficacité des services, dès aujourd'hui avec la fragilisation des réseaux de compétence du fait des réorganisations successives.

Il est nécessaire d'inverser la tendance actuelle qui se traduit par le refus de penser les évolutions indispensables de l'Etat et de la Fonction Publique à partir de ses principes fondateurs : laïcité, indépendance, adaptabilité à l'intérêt général, égalité de traitement des citoyens.

La crise récente a montré où mène la logique du tout financier. Les commentateurs ont dû reconnaître le rôle amortisseur de crise qu'ont joué les services publics.

Que ce soit dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement des territoires, de l'agriculture et de l'alimentation, des transports, de l'énergie, du logement, de la météorologie, de la cartographie, des formations techniques et de la recherche ou bien encore du développement des activités économiques et industrielles, le besoin de politiques publiques nouvelles est évident.

Les enjeux nouveaux auxquels notre pays comme la planète sont confrontés ne peuvent se réduire à l'énoncé de dogmes libéraux dont il faut s'affranchir.

Pour assurer la transition énergétique, *« nous sommes de plus en plus nombreux à penser que la main invisible du marché n'a pas réponse à tout »* déclare Pierre Gadonneix, ex-président d'EDF et président du Conseil mondial de l'énergie, lors du congrès mondial de l'énergie le 12 septembre 2010 (cité par le Figaro du 14 septembre).

Oui, il y a besoin d'ingénieurs dans la fonction publique !

La philosophie du rapport Folz -Canépa pourrait se résumer à ce qu'il n'y aurait plus besoin de corps d'ingénieurs dans la fonction publique ; *«le métier technique…ne présenterait aucune particularité justifiant le statut de fonctionnaire»*. C'est faire peu de cas de l'expérience des ingénieurs confrontés aux pressions diverses et soucieux d'intégrer l'intérêt général dans les projets.

Dans l'immédiat, l'objectif proposé par le rapport est de réduire de moitié les effectifs d'ingénieurs et le corps des IPEF est particulièrement ciblé.
Le recrutement se limiterait à des *«administrateurs fonctionnaires à formation scientifique de haut niveau»* pour des tâches essentiellement d'expertise et de contrôle et dont seule une partie aurait vocation à rester dans le secteur public.

Même les affirmations du gouvernement de réduire le nombre de fonctionnaires pour mieux les rémunérer sont contredites par les faits !

Des cadres malmenés

Au-delà de notre temps même de travail se pose plus encore la question de l'intensification de ce dernier : charges de travail excessives, rythme non maîtrisé, pression des délais, objectifs à tenir, stress permanent, difficulté croissante à faire la part entre vie personnelle et vie professionnelle, sont le lot commun de la plupart d'entre nous, non sans conséquences sur la santé.
Si nous avons un travail le plus souvent intéressant voire passionnant, dans le même temps le rythme effréné des réformes, les directives contradictoires, l'absence de visibilité sur l'avenir, la diminution continue des moyens, le travail réalisé le plus souvent dans l'urgence, la démotivation des équipes de travail, le sentiment de ne pouvoir totalement réaliser un travail de qualité sont causes d'une perte progressive de sens, source de malaise voire de souffrance.

Rarement, nous n'avons été aussi peu associés à l'élaboration des réformes que nous sommes chargés de mettre en œuvre.

Chacun peut constater que la concertation, même lorsqu'elle existe, masque le plus souvent des décisions prises de manière unilatérale, que l'encadrement doit accepter et mettre en œuvre, souvent en contradiction avec son éthique et les principes de service public.
C'est dans ce contexte que l'Etat prétend faire reposer l'évaluation du travail des IPEF, non plus sur des critères professionnels et de service public mais sur des critères de performance, dans un système vertical et descendant. La conséquence est la mise en concurrence des agents dans leur carrière et non la réalisation collective d'actions de service public.
Cela peut aussi être redoutable d'avoir à tenir les objectifs avec moins de moyens, sans pouvoir se faire entendre, tout en devant justifier auprès de nos équipes des décisions s'éloignant de l'éthique du service sans

parler des réorganisations successives qui se bousculent.

L'article 7 de la loi dite de « mobilité » permettant des licenciements suite à 3 refus de poste dans les secteurs restructurés nous fragilise tous. Cette loi doit être abrogée,

Un objectif de reconquête !

Il y a nécessité de revoir les politiques publiques avec des moyens nouveaux pour le service public, de nouveaux critères d'évaluation sortant d'une approche comptable.
Le pays a besoin de regagner et de conquérir des potentiels scientifiques et techniques répondant aux besoins et attentes nouvelles de la société avec une présence territoriale de proximité.

On le voit par exemple dans le domaine des risques naturels, où le haut niveau de compétences de nos corps d'Etat et de nos services publics apparaît miné par la RGPP : blocages routiers grandissants par intempéries hivernales ; incapacité à appliquer les préconisations de la « DDE » (tempête Xynthia), impuissance à alerter ou secourir des populations en danger (récentes inondations du Var : 25 morts !).

Dans le domaine de l'agriculture, un nouveau modèle économique créateur d'emplois est à promouvoir qui appelle la participation de nombreux ingénieurs. Il est indispensable pour cela de mettre l'accent sur la formation initiale et continue des futurs agriculteurs, techniciens ou cadres. Il est temps de redonner toute leur place aux ingénieurs dans les dispositifs de formation.

Revaloriser le rôle des cadres

L'expérience et la technicité doivent être revalorisées. Une véritable gestion prévisionnelle des emplois fondée sur les besoins doit se substituer à la mesure dogmatique de non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, et aux suppressions massives d'emplois.
La diversité des parcours professionnels dans un libre choix doit être garantie. L'encadrement supérieur a, selon nous, besoin de droits et de garanties, pour pouvoir exercer ses responsabilités.

Cela passe par un renforcement des droits des fonctionnaires et de nouvelles pratiques permettant aux cadres de disposer de réelles marges de manœuvre, d'exprimer leur opinion, d'avoir un rôle contributif dans l'éclairage, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, de pouvoir pleinement exercer leur responsabilité sociale.
Nous proposons de construire des garanties et des droits, pour pouvoir discuter librement dans un cadre professionnel, exprimer des points de vue alternatifs, voire des désaccords, y compris publiquement, dans le processus d'élaboration des décisions.

Nous demandons le décompte dans tous le cas du temps de travail des IPEF, le respect des garanties minimales, un suivi de leur charge de travail. Ceci favoriserait une égalité de traitement entre hommes et femmes et permettrait à chacun de développer sa vie personnelle.

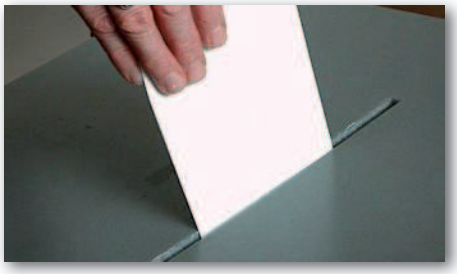

Enseignement agricole: l'intégration dans une carrière d'ingénieurs des missions de formation constitue bien souvent un obstacle ne permettant pas un déroulement normal de carrière et bloquant dans bien des cas l'accès à des postes dans d'autres services ministériels. Nous revendiquons la reconnaissance de la place des IPEF dans l'enseignement agricole et l'arrêt de toute discrimination.

Reconnaître la qualification des IPEF dans une nouvelle grille de rémunération… en intégrant les primes !

L'ensemble de la grille de la fonction publique est selon nous à reconstruire, à partir de la reconnaissance dans la rémunération des niveaux de qualification dans le public comme dans le privé.
La qualification des IPEF doit être reconnue dans la grille de la fonction publique par une vision solidaire des rémunérations et non par référence à la rémunération de quelques très hauts cadres dirigeants de grands groupes du privé.
La qualification doit être impérativement reconnue dès le début de carrière.
Il s'agit de mettre fin à une évolution qui se traduit par la baisse relative continue du traitement indiciaire dans la rémunération.
Nous avons calculé que la perte mensuelle de pouvoir d'achat depuis janvier 2000 s'élève à 139 euros par mois pour un agent de catégorie C à l'indice majoré 355, à 306 euros pour un ingénieur à l'indice majoré 783 et à 413 euros à l'indice majoré 1058 !
Les primes prennent une place toujours plus importante dans la rémunération des fonctionnaires. Ainsi les primes représentent, pour les ingénieurs des grands corps et selon le rapport annuel de la fonction publique, 72% du traitement brut de base (le traitement brut moyen s'élève à 43 704 euros, les primes à 31 266 euros). Les ingénieurs qui partent en retraite subissent ainsi une lourde perte de pouvoir d'achat.
L'ERAFP (le régime additionnel de la fonction publique), au-delà de son faible rendement, est un système de capitalisation, qui n'est pas la solution. Il suffit de regarder l'évolution des placements boursiers ou la faiblesse des placements obligataires! C'est le sens de l'action pour défendre notre système de répartition. Les organisations syndicales que nous représentons avancent des propositions précises de financement.

Nous proposons comme repère, pour un niveau bac+8 et sur la base d'un Smic porté à 1600 euros, un salaire de recrutement égal à 2,3 fois le SMIC, soit 3 680 euros par mois. Cela permettrait à la fois de reconnaître effectivement et de repositionner les qualifications des fonctionnaires dans la grille tout en renforçant les financements des régimes de protection sociale. Chaque ingénieur devrait pouvoir être assuré d'un déroulement de carrière minimum.

Le vote CGT-FSU : Un vote pour les Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts et pour le service public !

La CAP des IPEF aura à traiter de ces questions, à la fois pour ce qui est de l'évaluation, des avancements, de l'orientation des carrières, de la démographie du corps, etc... Nous agirons pour la totale transparence dans la gestion des carrières, l'établissement des tableaux d'avancement, les affectations,… Nous demandons la préservation des acquis en matière de concertation locale dans les différentes maisons d'emplois.

Élections du 19 octobre 2010
Commission Administrative Paritaire
Compétente à l'égard des corps des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts
CGT - FSU

Ingénieur général de classe normale

Charles DUPUY	Météo-France
Jean REBUFFEL	Préfecture de la région Ile-de-France
Gilles RICONO	Conseil régional Bretagne
Patrick VAN GRUNDERBEECK	Météo-France

Ingénieur en chef

Patrick SIMON	DGPAAT (administration centrale du MAAP)
Mathieu GOETZKE	Ville de Lille
Christine LAC	Météo-France
Yves LE GAT	CEMAGREF
Jean-Noël ROUX	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)
Jean PEUZIN	DRAAF/Basse- Normandie

Ingénieur

Sylvie VERDIER	Etablissement public d'enseignement agricole de Vic-en-Bigorre
Muriel FILIPPI	DRAAF Bretagne
Dominique MIGNOT	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
Pierre-Yves HARDOUIN	Institut Géographique National (IGN)
Anne MORANTIN	DREAL Bretagne
Yves LE TRIONNAIRE	Commissariat général au développement durable (CGDD)

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 27 septembre 2010

Note sur l'évolution de l'outil syndical adoptée par la CE fédérale des 14 et 15 septembre 2010

Suite au 14ème congrès fédéral (5 au 9 octobre 2009) et sur la base de la résolution sur l'évolution de l'outil syndical adoptée à 93,06%, un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir aux différentes pistes d'évolution.
Ce groupe de travail n'a aucun pouvoir décisionnel, c'est bien la Commission exécutive fédérale qui à ce mandat et en tout état de cause c'est le 15ème congrès fédéral qui sera décisionnel au final.
Ce groupe de travail est animé par Nicolas Baille (SG adjoint). Il est composé de camarades de différents secteurs représentatifs de la fédération : SNPTRI ; SNOPA ; SNPTAS ; USSER ; Administration centrale ; SNPAM ; UFE ; OFICT ainsi que du secrétaire fédéral à la vie syndicale et du trésorier fédéral.

Le groupe de travail s'est réuni deux fois. En plus des échanges que nous avons eu lors du 14ème congrès fédéral, nous avons dans nos réflexions tenu compte des débats du dernier congrès de l'UGFF ainsi que des discussions qui ont lieu depuis lors des Commissions exécutives de l'UGFF ainsi que du débat du 49ème congrès confédéral.

Rappel du contexte :

1- Décentralisation, RGPP, Réforme de l'Etat :

Les différentes réformes engagées par ce gouvernement ont des conséquences qui interpellent notre organisation.

Notre champ professionnel a profondément changé ces dernières années même si nous y sommes opposés. Tout d'abord, nous ne pouvons ignorer le transfert d'un certain nombre d'agents (et de syndiqués) ainsi que de missions vers les collectivités territoriales, suite à la loi du 13 août 2004, de même que le transfert en cours des Parcs de l'Equipement et d'un grand nombre d'OPA (env. 80%).

Comment ne pas tenir compte également des redécoupages ou regroupements ministériels. C'est par exemple le cas du MEEDDM qui regroupe l'ex Equipement, l'ex Environnement et une partie des Finances (partie Industrie).

Les mesures « RGPP » ainsi que la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate) qui ont suivi ont également modifié en profondeur l'organisation de l'Etat au niveau des territoires. Pour le niveau régional, c'est la création des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) par la fusion des DRE, DRIRE et DIREN, ainsi que celle des DIRM (Directions interrégionales de la mer), avec des particularités en Ile-de-France et dans les DOM.

Pour le niveau départemental, c'est la mise en place de directions départementales interministérielles (DDT, DDPP, DDPPCS) sous la tutelle des préfets.

De même, comment ne pas tenir compte des différents projets gouvernementaux comme la fusion des corps, la loi « mobilité », etc.….

L'ensemble de ces mesures, que la CGT combat, nous obligent à nous poser la question de notre outil fédéral pour une efficacité optimale de l'activité syndicale CGT au service des personnels de toutes catégories et pour faire progresser nos conceptions des missions de service public, du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales, des statuts des agents.

Déjà, dans les territoires, des organisations syndicales issues de l'Etat (SGPEN, SNPTRI, ….) travaillent avec les camarades de la Fonction publique territoriale suite aux transferts et sont confrontées à la question de l'outil syndical.
Il en est de même suite aux « regroupements » au niveau régional (DREAL) et départemental (DDT-M) entre les camarades de l'Equipement-Environnement, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Préfectures, etc.….

2 – Evolution des structures dans la CGT :

Nous ne pouvons ignorer les discussions qui ont eu lieu lors du dernier congrès de l'UGFF sur la question de l'évolution de l'outil avec d'une part la décision de mettre en place au sein des Unions départementales, là où c'est possible, des collectifs « Fonction publique ». A ce jour, plus de 50% des départements en sont dotés. D'autre part, les six pistes concernant l'évolution de l'outil ont été envisagées. A ce jour, trois pistes semblent de se dégager :

- un cartel de fédérations de la Fonction publique d'Etat (véritable union de fédération),
- une fédération des organisations de la Fonction publique d'Etat,
- une fédération commune de la Fonction publique d'Etat et de la Fonction publique Territoriale.

De même, la revendication d'un Statut unique dans la fonction publique a été adoptée au congrès de l'UGFF et de la Fédération des services publics.

Enfin, le 49ème congrès confédéral de décembre dernier a tenu un débat sur ce sujet de l'évolution des structures avec comme objectif des décisions à prendre par les syndicats d'ici fin 2011.

Nous sommes donc tous percutés par ces réflexions et par les évolutions auxquelles elles doivent aboutir.

Un des enjeux concernant l'évolution de l'outil est sans aucun doute de se doter de structures pérennes et efficaces ne se retrouvant pas en décalage à chaque réforme administrative quelle qu'elle soit.

Dans la continuité du 14ème congrès fédéral, les réflexions du groupe de travail et les débats de notre Commission exécutive doivent permettre d'impulser ou de poursuivre, la réflexion de tous les adhérents et à tous les niveaux pertinents par les syndiqués eux-mêmes et en liaison avec toutes les autres structures concernées de la CGT sans tabou ni a priori et sans s'arc bouter sur des supposés prés carrés.

Les décisions seront à prendre dans les deux années qui viennent, à tous les niveaux. **En tout état de cause, le 15ème congrès fédéral en 2012 devra être décisionnel.**

Propositions retenues par le Groupe de travail :

A ce stade de nos réflexions, trois pistes ont été retenu par le Groupe de travail :

1- une fédération du MEEDDM,
2- une fédération de la Fonction publique de l'Etat (regroupant l'ensemble des actuelles organisations issu de l'Etat),
3- une fédération commune Etat et Territoriale (regroupant l'ensemble des actuelles organisations CGT de l'Etat et l'actuelle fédération des services publics).

En tout état de cause, pour étudier ces pistes, les modalités de fonctionnement, d'organisation et de représentation devront être prises en considération et précisées dans l'avancée de nos débats.

Principales conséquences des différentes pistes :

1- une fédération du MEEDDM :

Cette piste est une adaptation de notre actuelle fédération de l'Equipement-Environnement sur le nouveau périmètre du MEEDDM et de ses établissements publics.
Elle paraît être la solution la plus simple et rapide à mettre en œuvre. Cependant, cette solution au regard de la réforme de l'Etat et de l'inter-ministérialité au niveau des territoires (DDI dont les DDT-M) nécessiterait de resserrer les liens le SYAC-CGT, le syndicat des préfectures, etc.… Aujourd'hui, les ministères sont « organisés » au niveau de l'Administration centrale et régional ou interrégional.
Enfin, suite aux transferts des personnels aux Collectivités (loi du 13 août 2004 – LRL), un nombre significatif d'adhérents ne serait plus à la fédération. Demain, cette fédération MEEDDM aurait un nombre d'adhérents qui pose la question de son fonctionnement voire également d'un repli sur elle-même.

2- une fédération de la Fonction publique de l'Etat (regroupant l'ensemble des actuelles organisations CGT de l'Etat) :

Cette piste implique la disparition des actuelles fédérations et donc celle de l'Equipement-Environnement mais également de l'UGFF. Elle aboutit à une fédération, véritable union des syndicats. Cette piste à l'avantage d'une cohérence nationale dans les territoires y compris au niveau de l'inter-ministérialité (DDI). Nous pourrions imaginer au sein d'une telle fédération, la constitution d'unions fédérales (UF) adossées aux différents ministères (pour nous une UF MEEDDM).
Cette piste considère qu'il y a des missions et des fonctions qui trouvent une cohérence suffisante dans un identifiant « Fonction publique de l'Etat » pour construire un outil fédéral à ce niveau. Cependant, en circonscrivant le champ professionnel au versant de l'Etat, cette hypothèse marque une frontière forte avec les autres versants, notamment la territoriale. Elle ne tiendrait pas compte du transfert aux Collectivités et des conséquences pour notre actuelle fédération de l'Equipement-Environnement.

3- une fédération commune Etat et Territoriale (regroupant l'ensemble des actuelles organisations CGT de l'Etat et l'actuelle fédération des services publics) :

Cette piste implique la disparition des actuelles fédérations de l'Etat, de l'UGFF et de la fédération des services publics. Une telle hypothèse permettrait de tenir compte du transfert massif d'adhérents de notre fédération vers la territoriale dû à la loi de décentralisation. De même, elle met en avant la complémentarité et même la continuité entre les eux versants : Etat et Territorial.

La piste d'une fédération commune, accompagnée de la perspective revendicative d'un statut unique, ne doit pas donner le signal d'un renoncement aux spécificités et acquis de la Fonction publique d'Etat, d'une part, et des spécificités des règles statutaires d'autre part.
Il s'agit bien d'un même ensemble complémentaire dans lequel aucun des versants n'est ni supérieur ni plus noble que l'autre. Enfin, elle est en cohérence avec certaines de nos revendications comme celles d'un Statut unifié, sans nuire aux batailles engagées contre la réduction du rôle de l'Etat et la réforme des collectivités territoriales, pour la défense des services publics vis-à-vis des tenants du « tout marché ».

Quelques éléments évoqués au sein du Groupe de travail :

L'ensemble des trois pistes évoquées ci-dessus, ne remettent pas en cause, bien au contraire, notre participation au sein d'espace interfédéraux de confédéralisation comme l'Union interfédérale des transports (UIT-CGT), et aussi notre implication dans les UIT décentralisées en région, en place ou à créer.
Cette organisation et fonctionnement nationalement et en territoire est partagée par la fédération et sera un des objectifs de la 9ème conférence de l'UIT en décembre 2010. Cela répond de l'état d'esprit des résolutions n°5 et 6 du 49ème congrès visées dans cette note.

Lors des débats au sein du Groupe de travail a été évoquée la question de savoir si l'outil devait s'articuler en priorité sur les missions ou sur le Statut général. Ce débat est réducteur et clivant. En effet, saurait-il y avoir de Statut pérenne qui ne soit adossé aux missions de la Fonction publique ? Aussi, nous proposons que ce soient les missions et les statuts des personnels qui « guident » nos réflexions et nos orientations.
Dès lors que ce sont bien les missions qui priment dans nos réflexions, cela permet de trancher certains débats par rapport au Statut. D'ailleurs, pour une large part, des problématiques sont d'ores et déjà résolues. Ainsi, il ne viendrait à l'idée d'aucun syndicat CGT de ne pas défendre et de ne pas syndiquer les agents non titulaires (de droit public ou de droit privé).
Aussi, il est nécessaire que nous travaillions notre outil (à quelque niveau que ce soit) davantage à partir de notre conception de ce qui doit relever des missions publiques et non des champs découlant des choix politiques du moment.

Perspectives et échéances :

La Commission exécutive fédérale des 14 et 15 septembre a adopté la présente note. Il est convenu qu'à chaque Commissions exécutives ce point soit abordé.

Il faudra prolonger les débats de la Commission exécutive fédérale à tous les niveaux : sections, syndicats, syndicats nationaux, etc.…

Il est nécessaire d'apporter des réponses afin que nous puissions préparer au mieux le prochain congrès fédéral (2012) qui sera décisionnel sur cette question de l'outil fédéral. Quelques soient les pistes qui seront retenues, cela aura des conséquences sur notre organisation nationale, territoriale et donc pour les actuels syndicats et/ou syndicats nationaux. A ce titre, les congrès du SNPTRI et du SNPTAS d'octobre prochain seront importants.

Selon les pistes retenues, des échanges avec les autres organisations de la CGT (UGFF, fédération des services publics, etc…..) seront nécessaires.

Enfin, il y a l'échéance retenue par le 49ème congrès confédéral qui propose que les organisations de la CGT aient mis en débat cette question pour fin 2011. C'est pourquoi, nous proposons que d'ici mi-2011 au plus tard, nous soyons en capacité d'avoir pris une orientation proposée à notre 15ème congrès fédéral.

Contribution de Francis COUDEVILLE au débat sur l'évolution de l'outil syndical

Le secrétariat fédéral ouvre le débat sur le devenir de notre fédération à partir d'un texte qui synthétise les premières discussions au sein du groupe de travail constitué au lendemain du 14ème congrès fédéral.
Différents aspects n'ont pu y être suffisamment débattus et cette contribution tente d'apporter un complément.

1) En fin de page 3 du document (Principales conséquences des différentes pistes – 3 Une fédération commune Etat et Territoriale), il est indiqué que «cette piste implique la disparition des actuelles fédérations de l'Etat, de l'UGFF et de la fédération des Services Publics ».
Or, bien qu'ébréché et ayant subi de multiples attaques, le statut des fonctionnaires d'Etat est encore une réalité. Et il n'est pas dans notre vocation d'anticiper sur la politique du gouvernement qui a pour objectif de réduire nos statuts à néant (tout comme le statut des fonctionnaires territoriaux ou des agents hospitaliers).
Aussi aujourd'hui, se fixer l'objectif à très court terme d'une seule fédération, donc de supprimer les fédérations de fonctionnaires de l'Etat et de l'UGFF serait compris par le gouvernement comme un signal.

A l'inverse, si demain le gouvernement atteignait ses objectifs et supprimait les spécificités du statut de fonctionnaire d'Etat, alors il serait alors toujours temps d'aller dans ce sens.

2) Le document indique que «lors des débats au sein du groupe de travail a été évoquée la question de savoir si l'outil devait s'articuler en priorité sur les missions ou sur le statut général ». Loin d'être un débat académique, il pose en plein la question de notre conception du syndicalisme.
Tout d'abord, il ne serait pas sérieux de s'interroger pour savoir si ce sont les missions de service public qui ont donné naissance aux statuts, ou à l'inverse si c'est le statut qui a donné naissance aux missions de service public. Un peu comme l'œuf et la poule …
De fait les missions de SP et les statuts (1) sont indissociables, l'un n'allant pas sans l'autre. Sans statut qui assure l'indépendance et la neutralité de l'agent, il n'y a pas de service public (dans le sens où nous l'entendons à la CGT), et réciproquement.

Mais un syndicalisme guidé par les missions est-il suffisant pour assurer la défense du statut des agents ? C'est ainsi que pour l'Union Européenne, les missions de service public (autrement dénommé service d'intérêt général) peuvent être réalisées aussi bien par des sociétés privées, que des associations ou des administrations publiques. Avec même une préférence non cachée pour les sociétés privées, avec le sacro-saint principe de concurrence libre et non faussée.
Donc défendre les missions de service public ne nous préserve absolument pas de conserver nos statuts.

A l'inverse, pour privatiser les missions de service public, le gouvernement est obligé de remettre en cause le statut des agents. C'est ainsi que, pour prendre un exemple concret, lorsque le ministère veut privatiser la portion d'autoroute conduisant au tunnel du Mont Blanc, ou bien la mise en concession de la RN 154, il contraint les agents à abandonner leur statut en les obligeant à accepter leur détachement. Et pour les agents concernés, la priorité est bien la défense de leur statut de fonctionnaire ou agent de l'Etat.

C'est pourquoi il est indispensable d'ordonner nos revendications de défense des statuts et des missions de SP.

C'est d'ailleurs bien ainsi que le conçoivent les statuts de notre fédération. A l'article 4, il est précisé que « La fédération Nationale de l'Equipement et de l'Environnement a pour but :

a) l'étude et la défense des revendications matérielles et morales des agents (…) »

et dans paragraphe c) « l'étude et l'élaboration des projets de réforme concernant les attributions des personnels groupés dans son sein. »

Conclusion

Il ne s'agit pas d'opposer statuts et missions de SP, mais d'ordonner ces deux revendications. Que penseraient les adhérents de nos syndicats si nous les appelions à se battre pour refuser le projet de concession d'une portion de route nationale sans dire un mot du sort qui les attendrait (perte du statut), alors que c'est avant tout leur sort qui les mobilise ?
C'est pourquoi je pense que la défense des statuts doit être à la base de notre réflexion sur l'évolution de l'outil syndical, statuts qui, dans notre fédération, ont un caractère national.

Nîmes, le 05/09/10

---

(1) Par statut, il faut entendre l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires qui définissent les droits des agents. Pour notre champ fédéral, il s'agit du statut général des fonctionnaires de l'Etat (titres I et II du statut général des fonctionnaires), du statut des Ouvriers des Parcs et Ateliers, du statut des fonctionnaires territoriaux (agents ayant optés pour ce statut après transfert aux Conseils Généraux), des règlements des P.N.T.

Intervention de Francis COUDEVILLE à la CE fédérale du 14 septembre 2010.

Un camarade vient de faire une remarque intéressante sur le fait que nous somme une fédération de fonctionnaires, mais que dans notre champ de syndicalisation il y avait des non fonctionnaires. C'est tout à fait exact, mais nous n'acceptons pas cette situation, et tous les syndicats de la fédération et la fédération revendiquons leur titularisation. Nous n'acceptons pas cette situation de non titulariat, quelque soit la forme, contractuel, vacataire, voire CDI, … car nous défendons le principe de neutralité et d'indépendance des agents publics assuré par le statut de fonctionnaire.

Notre fédération défend le statut général des fonctionnaires, des OPA, etc…, tout comme une fédération de salariés de droit privé défendra le Code du travail et la ou les conventions collectives. Maintenant pourrions nous faire les deux ? et devenir une fédération pluraliste ? Nous avons un exemple puisque dans la fédération nous avons le syndicat du CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment) où les salariés sont de droit privé. Chaque fois que ce syndicat a demandé un renseignement à la fédération, nous avons du le demander à la fédération de la Construction. S'il nous avait demandé un renseignement précis sur leur convention collective, nous n'aurions su répondre. Tout comme le statut, le code du Travail ne s'apprend pas de manière livresque, mais bien par la pratique.

Si nous allions vers une fédération public-privé, se poserait une seconde question, celle du mandat. Comment des délégués au congrès mandatés par des salariés fonctionnaires pourraient se prononcer sur les revendications propres aux salariés du privé et inversement ? Et cette question se pose aussi pour une grande fédération des fonctionnaires, car je ne vois pas un délégué mandaté par des adhérents relevant du titre II du statut se prononcer sur des revendications propres aux fonctionnaires des titres III ou IV.
Notre syndicalisme est organisé sur les règles du fédéralisme, les revendications sont élaborées dans les syndicats par les syndiqués, la fédération, la confédération opérant les synthèses unifiant les salariés des différents secteurs.

Contribution de Pierre THOMAS, suite à la discussion du point : « outil syndical » à la CE fédérale de la FNEE des 14 et 15 septembre 2010.

Pourquoi proposer une quatrième option à la réflexion sur l'outil fédéral ?

Le congrès fédéral d'octobre 2009 privilégiait l'option d'une fédération syndiquant sur la base des missions de la fonction publique d'État et des Collectivités territoriales.

La CE fédérale propose aussi d'examiner deux autres options : le maintien de la fédération telle quelle, dans un cartel des fédérations de fonctionnaires de l'Etat, et également la constitution d'une fédération des agents de l'Etat.

J'ai proposé à la CE fédérale la discussion d'une quatrième option : un outil syndical regroupant l'actuelle Fédération nationale de l'Equipement Environnement (FNEE), et la Fédération des Services Publics, qui n'est pas incompatible avec l'option privilégiée au dernier congrès, mais qui aurait l'avantage de pouvoir engager tout de suite une réflexion à partir des liens concrets existants entre les deux fédérations, entre les syndiqués et entre les agents, et de prendre des initiatives répondant aux besoins immédiats.

Le transfert massif d'agents du MEEDDM, déjà réalisé ou en cours, et par conséquent de syndiqués, dans les collectivités territoriales crée en effet une situation d'urgence :

Les secteurs transférés sont précisément ceux où le syndicalisme CGT et les capacités de mobilisation revendicatives sont les plus fortes.

L'avenir de la FNEE, de ses syndicats, de son influence, de ses moyens est en jeu à court terme.

Les difficultés rencontrées par nos camarades pour s'insérer dans le paysage syndical des collectivités territoriales, (qui se sont fortement exprimées au congrès fédéral), le constat que les syndicats concernés de la fédération ne sont pas forcément en mesure de répondre facilement à certaines des préoccupations des ex-équipement travaillant dans les collectivités, et que les syndicats de la territoriale sont symétriquement dans la même difficulté pour certaines préoccupations des ex-équipement, le recrutement exclusif d'agents de la territoriale sur les missions des personnels transférés, ne sont pas faits pour faciliter la transmission des savoir-faire syndicaux et de la syndicalisation. Il y a urgence à prendre l'initiative d'une offre syndicale permettant d'apporter des réponses à cette situation, sous peine d'affaiblissement de nos forces syndicales.

Le transfert de compétences et de personnels a été vécu comme une déchirure et un véritable traumatisme.
L'option que je défends permettrait à tous les syndiqués et militants de se retrouver dans une même fédération pour défendre ensemble nos missions de service public et les personnels sans s'en remettre à des évolutions aux contours encore très incertains du syndicalisme CGT dans la Fonction Publique.

Par ailleurs, dans les catégories d'encadrement du MEEDDM, le détachement d'agents vers les collectivités territoriales est un épisode normal dans une carrière (l'inverse un peu moins). Ils représentent une proportion non négligeable de l'effectif des corps du MEEDDM. Certains statuts d'ingénieurs commencent à le prévoir explicitement. Il nous faut tenir compte aussi de la montée en puissance des collectivités dans les investissements publics et la mise en œuvre du service public.

L'élaboration de nos revendications implique de plus en plus des liens avec la Fédération des Services Publics. (Ingénierie publique, avenir des CETE etc.) C'est le cas aussi des établissements publics : l'IGN par exemple, s'engage dans une véritable coproduction de l'Etat et des Collectivités pour ce qui est de l'information géographique. Météo-France est amenée à travailler directement avec des collectivités pour l'efficacité de ses messages d'alerte. Le syndicalisme de l'encadrement au MEEDDM a tout à gagner à se donner les moyens d'une activité revendicative incluant en permanence les points de vue de la territoriale et du MEEDDM. Ce serait un atout pour développer l'influence CGT dans le périmètre du ministère.

J'ai bien conscience de ne pas évoquer nombre de questions.

Aucune structure fédérale ne peut par ailleurs prétendre répondre à tout. Le travail interfédéral doit prendre une nouvelle importance, comme le montre l'activité de l'UIT. On pourrait se dire la même chose dans le domaine de la Recherche. Une fédération qui serait conduite à fonctionner en autarcie, serait-elle une bonne structure syndicale ? Le 50ème congrès confédéral et sa préparation ne sont pas de pure forme!

Conclusion : la bonne solution pour moi passe de toute façon par des propositions permettant de faire le lien avec la vie syndicale sur le lieu de travail, et de proposer une démarche, des pistes, des étapes, impliquant les syndiqués : surtout de ne pas se retrouver en situation d'attendre une décision de sommet qui « trancherait » artificiellement la question.